



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

Solutions Aidants

Je connais mes droits



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

JEUDI 2 FÉVRIER
À 12H30

EN VISIO-CONFÉRENCE SUR



Avec le soutien de



AG2R LA MONDIALE



Au programme

- Quels sont mes droits en tant qu'aidant.e ?
- Comment y accéder et les rendre effectifs ?
- Quels sont les acteur.rices qui peuvent m'accompagner dans mes démarches ?



Intervenant.es

Morgane Hiron

Déléguée Générale - Collectif Je t'Aide



Ilona Staerle

Chargée de mission en travail social – CIDFF Bas-Rhin





Fonctionnement

- 1h ensemble sur Youtube, Facebook, Twitter et LinkedIn
- Posez-nous vos questions en commentaires !
- Replay vidéo et visuels sur les réseaux



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

Le Collectif Je t'Aide

26 structures adhérentes



+ 35 membres physiques



Le Collectif Je t'Aide

3 objectifs principaux

- Améliorer les droits des aidant.es
- Rendre visibles les aidant.es
- Transformer la société





3 chiffres clés



Chiffre 1

1 personne sur 2
ne connaît pas le mot aidant



Chiffre 2

65 % des salariés aidants se déclarent « pas assez informés » (sur leurs droits, sur les démarches...)



Chiffre 3

Moins de 16 000 aidant.es
ont effectué une demande de
congé de proche aidant



Introduction



Des politiques publiques récentes



- 2005 : 1^{ère} apparition des aidant.es dans la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées
- 2010 : Création de la Journée Nationale des Aidants (JNA)
- 2015 : Loi d'Adaptation au Vieillessement de la Société (ASV) : définition des aidant.es de personnes âgées + droit au répit et au congé
- 2020 – 2022 : 1^{ère} stratégie dédiée « Agir pour les aidants »



Qu'est-ce qu'un.e aidant.e ?

Toutes les **personnes** aux liens étroits et stables, **résidant ou non** sous le même toit que le.la proche aidé.e, qui lui viennent en aide, de **manière régulière et fréquente**, à titre **non professionnel**, pour accomplir tout ou partie des **actes de la vie quotidienne**

Loi ASV 2015



Aider : 2 dimensions

Mettre en place de l'aide pour son proche

- Mise en place des soins
- Domicile ou établissement ?
- Aménagement du domicile ?
- Coordination des professionnels
- Aides financières disponibles ?
- Activités possibles ?

Mettre en place des solutions pour soi

- Déléguer certaines tâches
- Information
- Formation
- Partage entre pairs
- Identifier vos moments de ressources



Pour votre proche

Perte d'autonomie

- Département
- Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- Centres médico-sociaux
- Grille GIR (1 à 6)
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Handicap

- Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH)
- Centres médico-sociaux
- Incapacité en %
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

Maladie

- Reconnaissance du handicap



Des droits insuffisants et peu connus

- Aidant.es de personnes malades exclus des dispositifs et des droits
- Des droits insuffisants pour les aidant.es
- Des droits peu connus
- Des droits peu effectifs (complexité des démarches administratives)



Les droits aux congés



Le congé de proche aidant

Quoi ?

Congé rémunéré à hauteur du SMIC, maximum 3 mois et fractionnable à la journée. L'employeur ne peut refuser ce congé.

Votre proche :

- Bénéficiaire de l'APA (GIR 1 à 4)
- Taux d'incapacité équivalent ou supérieur à 80%
- Être une personne invalide ou bénéficiaire de rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle avec une majoration ou une prestation complémentaire de recours à une tierce personne.

Vous :

- Salarié.es de droit privé
- Agents publics
- Indépendant.es
- Demandeur.euses d'emploi



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

Le congé de proche aidant

Comment ?

Etape 1 : Demande de congé à son employeur

- Déclarer demande de congé
- Date de début et si fractionné
- 1 mois avant (sauf urgences)
- Justificatifs :
 - Déclaration sur l'honneur
 - Attestations APA et handicap

Etape 2 : Demande d'indemnisation à la CAF

- Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)
- 62,44€ la journée
- 31,22€ la demi-journée

Peut-être renouvelé 1 an



Le congé de présence parentale

Quoi ?

Congé pour s'occuper d'un enfant nécessitant des soins

Votre enfant

- Avoir moins de 20 ans
- Ne pas bénéficier d'une allocation logement ou d'une prestation familiale
- Ne pas percevoir un salaire mensuel brut de supérieur à 1 047,55€



Le congé de présence parentale

Durée

310 jours ouvrés par enfant, et par maladie, accident, handicap
Possibilité de le fractionner par demi-journée

Montant

Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)
En fonction des situations familiales

Comment ?

- **Etape 1** : Demande de congé à l'employeur
- **Etape 2** : Demande d'allocation à la CAF



Le congé de solidarité familiale

Quoi ?

Congé pour accompagner un proche en fin de vie

Votre proche

Phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable

Durée

Fixée par la convention collective

En l'absence de dispositions conventionnelles : 3 mois, renouvelable 1 fois

Fractionnable à la journée

Montant

Allocation Journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (AJAP)

59,63€/jour



Le congé de solidarité familiale

Comment ?

- **Etape 1** : Demande de congé à l'employeur
- **Etape 2** : Demande d'allocation au Centre National de gestion des demandes d'allocation journalières d'accompagnement d'une personne en fin de vie (Cnajap)



Les droits à la retraite



Trimestres de retraite supplémentaires

- **Pour qui ?** Les personnes aidant.es d'une proche en situation de handicap à 80% et +

- **Quoi ?**

-> Majoration de durée de l'assurance vieillesse d'un trimestre par période de 30 mois, dans la limite de 8 trimestres.

-> Pour les parents d'enfants en situation de handicap qui perçoit la prestation de compensation handicap (PCH) : vous pouvez continuer à prétendre d'une retraite à taux plein dès 65 au lieu de 67 ans à condition d'avoir interrompu votre activité professionnelle pour accompagner un proche pendant au moins 30 mois consécutifs.

+ d'informations sur la circulation de la CNAV du 16 Octobre 2016



Droit à la participation



Droit à la participation

- Participation aux Conseils de la Vie Sociale (C.V.S) dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Adhésion au Collectif Je t'Aide ([cliquez ici](#))



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

Intervention

Ilona Staerle

Chargée de mission en travail social
CIDFF Bas-Rhin





TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

Les services des CIDFF en 2023

1 035 004 informations données

557 633 personnes accueillies par an

Domaines d'intervention : accès au droit, lutte contre les violences sexistes, emploi et création d'entreprise, vie familiale et parentalité, éducation et citoyenneté, santé

Objectif : promouvoir l'égalité femmes-hommes et favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes

Agrément triennal par l'Etat pour exercer leur mission d'intérêt général

98 centres en France métropolitaine et Outre-Mer et 13 fédérations régionales

2 300 lieux d'information en France

Plus de 1 000 **salarié.e.s** : juriste, conseiller.ère emploi, psychologue, médiateur.rice familial.e, travailleur.euse social.e



L'offre de services aux proches aidant.es



J'apporte de l'aide à une personne

Enfant ou adulte, malade, handicapée, âgée en perte d'autonomie

Je suis proche aidant.e

J'ai des droits et je peux être accompagné.e

Information juridique **Accompagnement vers l'emploi**
Vie familiale et personnelle **Orientation**

*congés - tutelles/curatelles - aides financières - mobilité - médiation familiale
conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle - soutien psychologique*

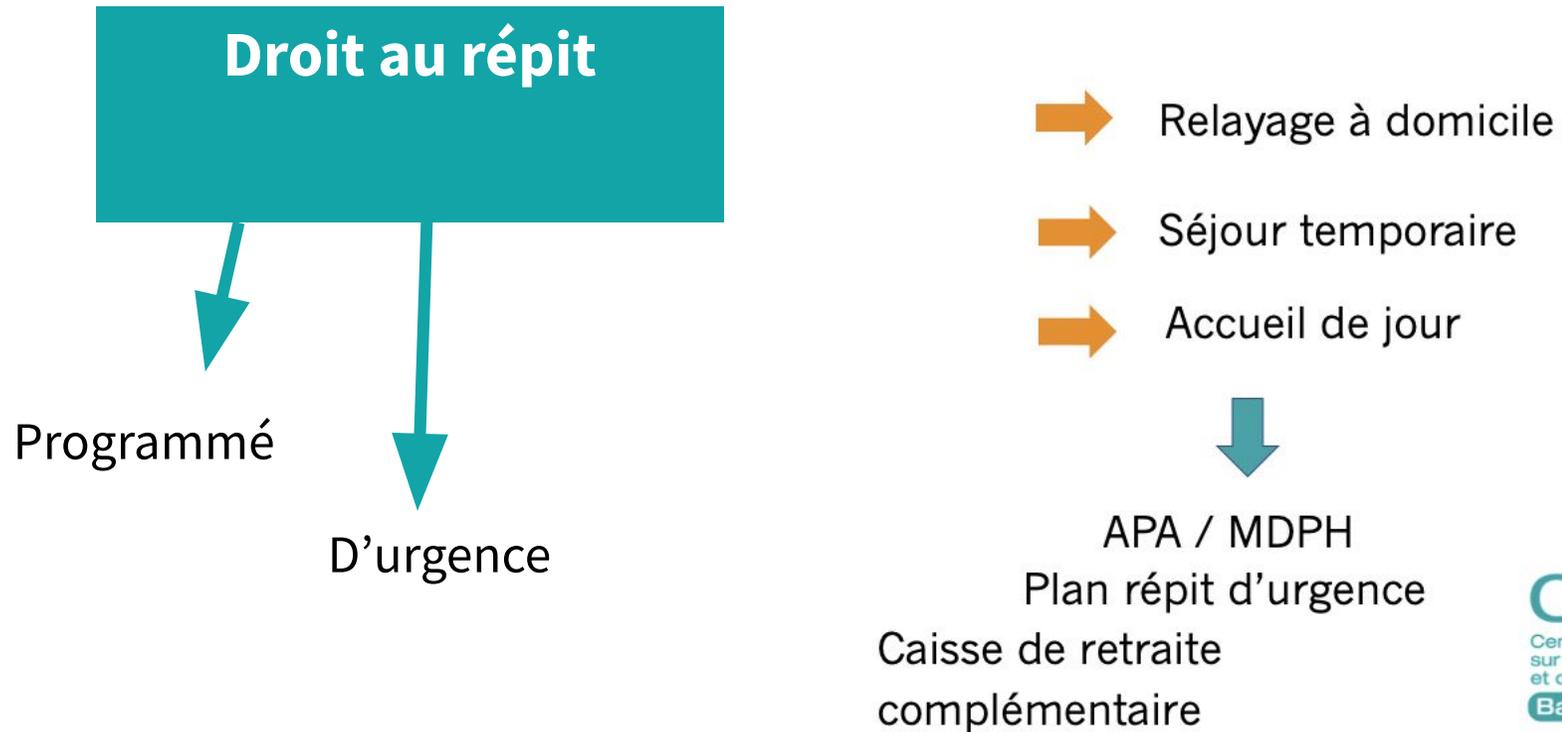


Comme vous, en France, 11 millions de personnes sont proches aidant.e.s



Le droit au répit

Le droit au répit





Les aides financières



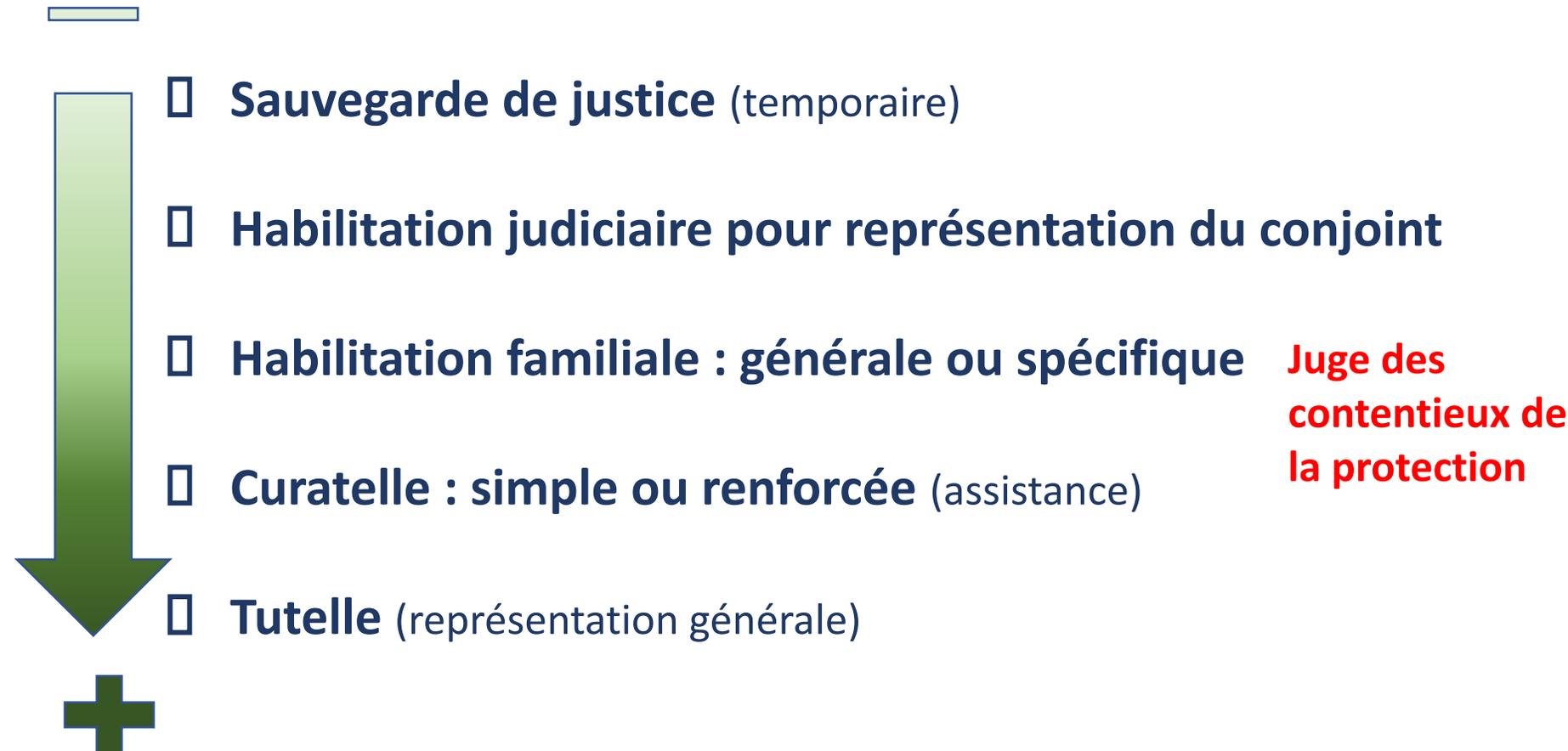
Les aides financières

- Mutuelles Santé
- Caisses de retraite
- Caisses de retraite complémentaires
- Département
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- CPAM
- CAF
- Associations de malades



Les mesures de protection

Les mesures de protection





Se faire accompagner



Par qui ?

- Centre médico-social
- Maison des aînés et des aidant.e.s
- Mairie – CCAS - CIAS
- Médecins
- Plateforme de répit et d'accompagnement
- Associations
- Service tuteurs familiaux de l'UDAF
- Les CIDFF





Les CIDFF – un réseau national de proximité

**Contactez le CIDFF le plus proche de soi
pour prendre rendez-vous**

Coordonnées présentes sur le site internet de la
FNCIDFF :

<https://fncidff.info/trouver-mon-cidff/>



Les associations

D'aidant.es et de patients

- Information
- Formation
- Lignes d'écoute
- Groupes de parole et réseaux d'aidant.es
- Soutien psychologique
- Accompagnement social
- Séjours de répit
- Journées bien être
- Activités partagées avec votre proche



Vos interlocuteur.rices

- Les associations d'aidant.es et de patients
- Les plateformes de répit
- Le Centre Local d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC)
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Les maisons des aînés et des aidant.es
- La mairie



Ressources



<https://associationjetaide.org>



<https://www.maboussoleaidants.fr>



<https://www.soutenirlesaidants.fr>



Ressources



AG2R LA MONDIALE
Aidons les nôtres

<https://www.aidonslesnotres.fr>

Guide du salarié aidant [\(cliquez ici\)](#)

Guide
SALARIÉS AIDANTS
Vous aidez un proche ?
Nous pouvons vous aider





Ressources publiques



<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>

<https://www.service-public.fr>



Questions / Réponses



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

Retrouvez nos 5 conférences !

Solutions Aidants

Programme 2022-2023

Des rendez-vous en ligne d'1h pour vous donner conseils et solutions pratiques !

JE T'aide
TOUT UN COLLECTIF POUR LES AIDANT.E.S

Revoir les replays

Jeudi 2 juin 2022	J'accompagne un proche fragilisé, je ne suis pas seul.e
Mardi 5 juillet 2022	Je prends soin de ma santé
Jeudi 8 septembre 2022	Aidant : ça veut dire quoi ?
Mardi 15 novembre 2022	Je trouve mon équilibre
Mardi 24 janvier 2023	J'aide et je (souhaite) travailler (r)
Jeudi 2 février 2023	Je connais mes droits

Avec le soutien de  AG2R LA MONDIALE

Chaîne Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCHIEyoxGLvqI4__CrZ4o8zQ



<https://associationjetaide.org>

